

AGRICULTURE · PLAN D' ACTIONS 2021

Promouvoir notre terroir, repositionner les productions sur des gammes biologiques et la distribution sur des circuits de proximité et veiller à la bonne gestion du milieu naturel

1/ Repositionner les productions agricoles sur des gammes biologiques, à forte valeur ajoutée

- Renouveau du verger (AMI) notamment en prenant en compte la démarche « Vergers écoresponsables »
- Obtention de l'AOP Bleu du Queyras et l'IGP Tomme du Champsaur et structuration de la filière lait
- Dynamisation des filières bouchères avec la construction de l'abattoir de Gap, articulation avec ceux de Saint-Bonnet et Guillestre et les ateliers de transformation locaux
- Structuration et valorisation des productions de plantes aromatiques et végétales (LEADER)
- Labellisation des exploitations agricoles « Haute Valeur Environnementale »
- Installation, transmission, formation des exploitants
- Prise en compte des évolutions climatiques et des attentes sociétales

2/ Repositionner la distribution sur des circuits de proximité, à plus forte valeur ajoutée

- Développement du « Click and Collect » et des « Drives fermiers »
- Accélération de la vente en ligne chez les producteurs et revendeurs, création de places de marché digitales Hautes-Alpes
- Référencement en Grandes et Moyennes Surfaces
- Approvisionnement en restauration collective publique (ex. : cantines scolaires, EPADH, etc.)
- Approvisionnement des banques alimentaires
- Soutien des marchés de producteurs
- Construction de Maisons de pays

3/ Promouvoir notre terroir et nos produits locaux

- Communication (ex. : événementiels, salons, campagnes médias et digitales, relation presse, relations publiques, signalétique, etc.)
- Promotion des produits de la marque « Hautes-Alpes Naturellement »
- Promotion des IGP Pommes des Alpes, Agneau de Sisteron, Vins des Hautes-Alpes
- Promotion AOP Bleu du Queyras et IGP Tomme du Champsaur (afin d'obtenir les signes distinctifs)
- Promotion du secteur d'activité (métiers, talents, savoir-faire) et d'autres productions de qualité
- Education à l'alimentation et aux bons comportements alimentaires, en particulier des jeunes publics et des plus précaires

4/ Veiller à la bonne gestion du milieu naturel

- Gestion concertée de la ressource en eau
- Création des retenues collinaires (ex. Châteauroux-les-Alpes, Aspremont, etc.)
- Gestion concertée du foncier agricole (ex. : SAFER, Charte foncière agricole, etc.)
- Gestion des déchets et construction d'unités de méthanisation

Le Projet Alimentaire Territorial des Hautes-Alpes permettra d'avancer sur l'ensemble de ces chantiers (date de finalisation du dossier de candidature, le 15 décembre 2020).

AGRICULTURE · PLAN D' ACTIONS 2021

Projet Agroalimentaire Territorial

« Mieux produire et mieux manger dans les Hautes-Alpes »

Travaux préparatoires

- Agence, Chambre d'agriculture et partenaires locaux
- Bureau d'études Triesse
- DDT, DRAAF, DDCSPP

Appel à manifestation d'intérêt

- Ouverture : le 15 décembre 2020
- Clôture : le 15 janvier 2021

Les chantiers du PAT des Hautes-Alpes

Axe 1: Faire des productions des Hautes-Alpes une agriculture d'Excellence et en faire la promotion :

- 1.1 Pérennisation de pratiques culturales soucieuses de l'environnement avec le renouvellement du verger (AMI) et sa démarche «Vergers écoresponsables»
- 1.2 Accompagnement des producteurs dans l'obtention de distinctions en faveur des savoirs faire locaux avec l'AOP Bleu du Queyras et l'IGP Tomme du Champsaur
- 1.3 Affiner le maillage de la filière viande en reconstruisant l'abattoir de Gap pour soutenir, tout en valorisant, les infrastructures existantes (abattoirs de Saint Bonnet, de Guillestre et les locaux)
- 1.4 Accompagnement des agriculteurs à la certification environnementale «HVE»
- 1.5 Communication (ex. : événementiels, salons, campagnes médias et digitales, relation presse, relations publiques, signalétique, etc.)
- 1.6 Promotion des produits de la marque «Hautes-Alpes Naturellement»
- 1.7 Promotion des IGP Pommes des Alpes, Agneau de Sisteron, Vins des Hautes-Alpes
- 1.8 Promotion AOP Bleu du Queyras et IGP Tomme du Champsaur (afin d'obtenir les signes distinctifs)
- 1.9 Promotion du secteur d'activité (métiers, talents, savoir-faire) et d'autres productions de qualité
- 1.10 Soutien à la diversification par l'installation, la transmission, la conversion et la formation des exploitants
- 1.11 Prise en compte des évolutions climatiques et des attentes sociétales

Axe 2 : Renforcer les produits locaux dans les circuits de distribution long et développer les circuits courts

- 2.1 Développement de nouveaux circuits de distribution : "click and collect", casiers distributeurs et « Drives fermiers »
- 2.2 Accélération de la vente en ligne chez les producteurs et revendeurs, création d'une place de marché digitale Hautes-Alpes
- 2.3 Étayer la visibilité des productions et spécialités locales auprès des GMS
- 2.4 Créer du lien entre les producteurs locaux et les acteurs de la restauration commerciale pour augmenter l'approvisionnement en produits locaux dans ces structures
- 2.5 Marchés de producteurs
- 2.6 Construction de Maisons de pays

Axe 3 : Eduquer, sensibiliser et faciliter le consommateur responsable et bien manger

- 3.1 Éducation à l'alimentation et aux bons comportements alimentaires, en particulier des jeunes publics et des plus précaires
- 3.2 Approvisionnement en restauration collective publique (ex. : cantines scolaires, EPADH, entreprises, administratifs, etc.)
- 3.3 Approvisionnement des banques alimentaires
- 3.4 Distribution de collations locales dans établissements scolaires
- 3.5 Actions avec service social département

Axe 4 : Préserver le capital naturel

- 4.1 Gestion concertée de la ressource en eau
- 4.2 Création des retenues collinaires (ex. Châteauroux-les-Alpes, Aspremont, etc.)
- 4.3 Gestion concertée du foncier agricole (ex. : SAFER, Charte foncière agricole, etc.)
- 4.4 Gestion des déchets et construction d'unités de méthanisation
- 4.5 La création d'un Pôle Agricole à Gap